

Décision

Générale

colonial

Décision n° 508 décision n° 508 du 2 mai 1960

n° 508

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mai 1960

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1960

Date du numéro
31 mai 1960

TEXTE INTÉGRAL

Les cours d'adultes institués par les décisions susvisées prennent fin pour compter du 1er mai 1960. L'indemnité allouée au personnel chargé de ces cours est suspendue pour compter de la même date.